

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/92

20 mai 1998

(98-2112)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

MALAISIE

Déclaration distribuée par Dato' Seri Rafidah Aziz,
Ministre du commerce international et de l'industrie

1. La deuxième Conférence ministérielle est une excellente occasion de faire le point des résultats obtenus et des obstacles rencontrés et de relever les problèmes que pose aux Membres de l'OMC, notamment les Membres en développement, la mise en oeuvre des engagements issus du Cycle d'Uruguay.
2. Si les Membres de l'OMC font de sérieux efforts pour honorer leurs obligations, la mise en oeuvre intégrale et concrète des engagements issus du Cycle d'Uruguay n'est pas chose faite. C'est ainsi qu'une évaluation des deux premières étapes de l'intégration des textiles et des vêtements a montré qu'il n'y avait pas véritablement libéralisation efficace. Bien des articles soumis à intégration progressive n'ont pas donné lieu à des échanges notables pour les pays en développement Membres. Nous demandons instamment à nos partenaires commerciaux, et en particulier aux Membres qui sont les principaux exportateurs de textiles, d'offrir de meilleures possibilités d'accès aux marchés pour les exportations de textiles et de vêtements.
3. Il ne faut pas que les avantages en matière d'accès aux marchés résultant des engagements du Cycle d'Uruguay soient mis en cause par des mesures unilatérales et extraterritoriales, ni par l'établissement de liens entre le commerce et d'autres questions qui y sont étrangères. Nous sommes préoccupés de voir que les mesures antidumping et les mesures compensatoires ont été un prétexte à des tracasseries commerciales.
4. Les exportations de produits du bois ont subi le contrecoup d'une campagne contre l'exploitation des bois tropicaux. Des prescriptions aberrantes en matière d'étiquetage ont également eu des incidences sur les exportations des produits imprégnés de latex de la Malaisie. Des marges antidumping arbitraires ont été instituées à partir de la valeur construite. Les exportations de crevettes de la Malaisie à destination des Etats-Unis ont également été entravées par l'application extraterritoriale de normes environnementales.
5. Une priorité élevée devrait être accordée à la mise en oeuvre des Accords de l'OMC si l'on veut préserver la crédibilité et l'efficacité du système commercial multilatéral.
6. De nombreux pays en développement Membres ont encore du mal à mettre en oeuvre les engagements du Cycle d'Uruguay. Ils ont besoin d'une assistance technique continue et accrue pour pouvoir répondre aux défis que pose la mise en oeuvre des engagements du Cycle d'Uruguay et tirer parti des possibilités qu'elle recèle. L'assistance technique doit aussi les aider à s'intégrer efficacement au système commercial multilatéral.

7. Le processus de mise en oeuvre devrait être effectué de manière à faire en sorte que le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement soit reconnu et respecté. Les périodes transitoires prévues en faveur des pays en développement ne devraient pas être remises en cause.

8. En ce qui concerne le commerce et l'environnement, la Malaisie approuve la poursuite du débat dans le cadre du processus analytique qui recouvre divers aspects des travaux du Comité du commerce et de l'environnement, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays en développement. Il faudrait éviter d'aborder les questions controversées comme l'application obligatoire de l'étiquetage écologique et des normes environnementales, lorsqu'il est clair que le consensus ne peut se faire à l'OMC. Les accords sur l'environnement multilatéraux sont plus appropriés pour l'examen des questions environnementales.

9. La Malaisie se félicite de voir que 31 pays ont engagé les négociations d'accession. Elle espère que l'accession se fera rapidement puisqu'elle permettra aux pays intéressés d'apporter une contribution au système commercial multilatéral et d'en tirer profit. Les pays qui ont demandé à accéder à l'OMC devraient s'engager à offrir des engagements effectifs en matière d'accès aux marchés pour faciliter leur accession. Là encore, il conviendrait d'offrir une assistance technique appropriée aux pays en développement pour faciliter leur accession.

10. Les travaux des groupes de travail qui s'occupent du commerce et de l'investissement, du commerce et de la concurrence et de la transparence des marchés publics progressent à un rythme régulier. Mais un examen plus poussé s'impose encore dans de nombreux domaines. Les groupes de travail considérés devraient poursuivre le débat de manière exploratoire afin de favoriser une meilleure compréhension des problèmes. Il ne faut pas les presser de présenter des recommandations hâtives qui préjugeraient de la nécessité des négociations.

11. Plusieurs mesures visant à aider les pays les moins avancés à s'intégrer efficacement dans le système commercial multilatéral ont été mises en lumière dans le rapport du Directeur général. La Malaisie appuie sans réserve ces initiatives et est prête à participer aux efforts déployés dans ce but par l'OMC.

12. A propos des activités futures, la Malaisie estime que l'OMC devrait concentrer son attention sur les travaux concernant le programme incorporé découlant des Accords de l'OMC et sur d'autres travaux pour lesquels il y a consensus.

13. Le programme incorporé est un programme prospectif d'envergure qui jette les bases d'une plus grande libéralisation. L'OMC est chargée de procéder à un réexamen et à des négociations dans des domaines très divers parmi lesquels l'agriculture, les services, les règles d'origine, la propriété intellectuelle, les mesures concernant les investissements et liées au commerce, les subventions et les procédures de règlement des différends.

14. Pour la Malaisie, les négociations et les réexamens auxquels il doit être procédé dans le cadre du programme incorporé ne devraient pas entraîner d'obligations supplémentaires, surtout pour les pays en développement Membres, et devraient prendre pleinement en considération le principe de la libéralisation progressive. Chose plus importante encore, les dispositions relatives à l'octroi d'un traitement spécial et différencié qui ont été prévues en faveur de ces pays doivent être reconnues en théorie et en pratique dans le programme de travail de l'OMC.

15. Des travaux préparatoires satisfaisants doivent être lancés afin de faciliter l'ouverture des négociations et les réexamens envisagés dans le programme incorporé. L'expérience et les difficultés des Membres, en particulier les pays en développement, en ce qui concerne la mise en oeuvre des accords existants devraient être prises en compte pour la préparation de ces réexamens et de ces négociations.

16. Plus précisément, la Malaisie tient à réaffirmer que les travaux sur les mesures de sauvegarde d'urgence prévues dans l'AGCS doivent être achevés dans les délais convenus. Ce mécanisme est important pour encourager les pays en développement à poursuivre la libéralisation dans un esprit positif. En ce qui concerne les procédures de règlement des différends, les modifications envisagées ne devraient pas mettre en cause la pratique actuelle qui veut que les différends soient réglés dans le cadre de l'OMC à l'échelon multilatéral. Le règlement bilatéral de différends commerciaux qui ont un caractère multilatéral devrait être évité, car il risquerait de se faire au détriment des tiers touchés par les mesures.

17. La Conférence va lancer un processus préparatoire et la Malaisie tient à souligner qu'il faut établir une nette distinction entre les obligations contractuelles concernant la poursuite des négociations et les questions qui sont encore à l'étude. Il importe d'éviter de préjuger de l'ordre du jour des activités futures de l'OMC. Les négociations prévues et les réexamens envisagés dans le programme incorporé doivent avoir lieu comme prévu et représentent déjà un programme de travail futur important pour l'OMC qui est de nature à entraîner une libéralisation accrue des échanges.

18. La Malaisie, comme plusieurs autres pays d'Asie du Sud-Est, est préoccupée par le problème du redressement économique et par la nécessité d'amortir le choc des perturbations des marchés financiers.

19. Il est évident que la mondialisation et la libéralisation favorisent non seulement l'intégration des marchés mais la concurrence entre les pays. Si la création d'un marché mondial est irréversible, il ne faut pas laisser le jeu des forces du marché s'exercer trop librement.

20. Les entreprises des pays en développement n'en sont peut-être pas au stade où elles pourraient tirer pleinement parti des possibilités qui s'offrent dans les autres pays en matière de commerce et d'investissement. Dans de nombreux cas, la poursuite des objectifs du développement national demande à être accordée avec la mondialisation et la libéralisation. Une approche pragmatique de la libéralisation du commerce et de l'investissement est donc nécessaire.

21. Les politiques de libéralisation devraient être dûment programmées et être progressivement mises en place à mesure que les entreprises des secteurs considérés acquièrent la compétitivité nécessaire sur les marchés internationaux.

22. Cela permettra de faire en sorte que les forces du marché ne soient pas manipulées par les grands au détriment des pays en développement, notamment ceux dont le marché intérieur est restreint.

23. Avec le renforcement de la mondialisation et de la libéralisation, les perturbations des marchés financiers d'Asie qui ont secoué plusieurs Membres de l'OMC ne resteront pas un phénomène isolé ou unique. La volatilité des monnaies s'est déjà manifestée au cours de la présente décennie, dans des pays développés et dans des pays en développement, avec les sérieuses conséquences que l'on sait pour la croissance, l'emploi et le développement; ses effets se feront sentir à l'échelle mondiale, y compris sur le commerce, s'il n'y est pas mis un terme.

24. La rapidité du redressement des économies d'Asie qui ont été touchées ne dépendra pas seulement de l'efficacité avec laquelle les problèmes seront gérés dans les pays touchés, mais des mesures prises par les institutions financières internationales et du maintien d'un taux de croissance satisfaisant sur les marchés mondiaux. Les prescriptions de politique doivent être réalistes et tenir compte de la situation et des besoins particuliers des pays en développement. L'OMC, qui est l'instance suprême pour les questions commerciales, devra faire preuve de doigté et de pragmatisme dans ces circonstances.
